



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

LE 12 AVRIL 2021

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue par vidéoconférence à huis clos en ce douzième jour d'avril l'an deux mil vingt et un, à dix-neuf heures cinquante-cinq, à laquelle sont présents :

Le maire: M Claude Perreault

Les conseillers : M. Denis Gamache
M. Robert Normand M. Nicolas Lacasse
Mme Manon Deslauriers M. Émile Nadeau

Est absente Mme Brigitte Brochu

formant quorum du conseil.

Mme Jessica Fournier, secrétaire-trésorière

85-04-20201

OUVERTURE DE LA SESSION

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 16 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-29, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu à l'unanimité que la présente séance du conseil soit tenue par vidéoconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence. Qu'une copie audio de la séance sera disponible sur notre site web.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité; celui-ci a été mis sur le site web de la municipalité pour consultation par la population.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les procès-verbaux du 1^{er} mars, 10 mars et 31 mars 2021 sont adoptés à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de ceux-ci quelques jours avant la présente session.

86-04-2021

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET SALAIRES

ATTENDU que la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est proposé par Denis Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers :



N° de résolution
ou annotation

-d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de mars 2021 tels que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 305 153.34 \$.

-que le sommaire de paie mensuel brut d'un montant de 33 938 \$ soit accepté.

CORRESPONDANCE

✍ Demande de Nancy Labbé de la Chambre de commerces et d'industries de la Nouvelle-Beauce pour rencontrer le conseil municipal;

✍ Lettre de l'employé #74 concernant une demande de congé parental. **La demande est acceptée.**

✍ Réception d'une copie du règlement # 387-09-2018 de la MRC de la Nouvelle-Beauce concernant l'agrandissement du parc industriel de Sainte-Marie

✍ Offres de services de Groupe Ferti pour l'entretien du terrain de soccer et du terrain de baseball. **En attente d'une soumission révisée**

✍ Plainte concernant l'éclairage extérieur d'un édifice sur la rue du Merle. **Un suivi sera fait.**

✍ Don de 2 000\$ d'une enveloppe discrétionnaire du gouvernement du Québec à la mémoire de Patrick Bégin pour le projet de parc pour enfants.

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois de mars.

CPTAQ : aucun dossier

87-04-2021

DÉROGATION MINEURE DE CÉDRIC FECTEAU

ATTENDU QUE M. Cédric Fecteau désire construire un mur de soutènement en béton coulé estampé;

ATTENDU QUE les murs de soutènement en béton coulé estampé ne sont pas autorisés aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'espace pour implanter un mur conforme en pierre est restreint vu la pente nécessaire à ce type de construction;

ATTENDU QUE l'espace pour circuler avec de la machinerie lourde sur ce terrain est restreint;

ATTENDU QUE les voisins immédiats sont d'accord avec les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement d'autoriser la demande de dérogation mineure.

88-04-2021

DÉROGATION MINEURE DE LAVAL LAGRANGE

ATTENDU QUE M. Laval Lagrange désire construire un mur de soutènement en béton coulé estampé;

ATTENDU QUE les murs de soutènement en béton coulé estampé ne sont pas autorisés aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'espace pour implanter un mur conforme en pierre est restreint vu la pente nécessaire à ce type de construction;

ATTENDU QUE l'espace pour circuler avec de la machinerie lourde sur ce terrain est restreint;

ATTENDU QUE les voisins immédiats sont d'accord avec les travaux;



N° de résolution
ou annotation

89-04-2021

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement d'autoriser la demande de dérogation mineure.

DÉROGATION MINEURE DE VIRGINIA MERCIER GIGUÈRE

ATTENDU QUE Mme Virginia Mercier Giguère désire créer un logement intergénérationnel au sous-sol de sa résidence ayant un accès extérieur indépendant et non en commun avec le logement principal;

ATTENDU QUE la réglementation en place prévoit qu'un logement intergénérationnel doit avoir un accès en commun avec le logement principal;

ATTENDU QU'il est prévu qu'une porte intérieure donnant accès au logement principal soit mise en place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de Mme Virginia Mercier Giguère et ainsi permettre la création d'un logement intergénérationnel avec une entrée indépendante extérieure.

90-04-2021

DÉROGATION MINEURE DE FERME BOUTRIN

ATTENDU QUE la Ferme Boutrin désire procéder :

- au réaménagement de la grange-étable et de l'étable no. 3
- à l'agrandissement et au réaménagement de la plate-forme avec toiture existante en étable no.4
- au passage d'une gestion solide à une gestion liquide des déjections pour les bovins laitiers;
- à la construction d'un réservoir circulaire en béton armé à ciel ouvert no 3 ayant des dimensions de 31.70 m x 4.88 m de haut;
- à l'augmentation des unités animales passant de 224.9 u.a. jusqu'à 284.3 u.a.

ATTENDU QUE la Ferme Boutrin demande une dérogation mineure concernant la distance séparatrice d'odeur par rapport à la maison d'habitation;

ATTENDU QUE la réglementation exige une distance séparatrice de 232.6 m alors que Ferme Boutrin demande une distance séparatrice de 174 m pour le 456-B, rang Sainte-Claire et 123 m pour le 456, rang Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT QUE le voisin a signé une lettre attestant qu'il est en accord avec les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de Ferme Boutrin.

91-04-2021

MANDAT DE LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU LOT 4 917 092

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire ériger un développement domiciliaire sur le lot 4 917 092;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu l'offre de service de WSP P21-00012-IM | 2151682 concernant la préparation des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de l'offre de services implique de signer une quittance à WSP concernant le projet de prolongement du parc industriel (No projet WSP 191-14703-00);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement de mandater WSP pour préparer les plans et devis du



N° de résolution
ou annotation

92-04-2021

développement Dumont au coût de 20 850\$ plus taxes et que la somme soit payée à même les soldes disponibles de règlements d'emprunt.

SIGNATURE DE LA QUITTANCE À WSP CONCERNANT LE PROJET DE PROLONGEMENT DU PARC INDUSTRIEL (NO PROJET WSP 191-14703-00)

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de WSP est conditionnelle à la signature de la quittance du projet de prolongement du parc Industriel (No projet WSP 191-14703-00);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé par la résolution -04-2021 le mandat de la préparation des plans et devis du développement domiciliaire du lot 4 917 092 à WSP;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à signer la demande de quittance en octroyant le contrat à WSP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement de mandater le maire et la directrice générale pour signer la demande de quittance.

93-04-2021

LOTISSEMENT PARC INDUSTRIEL

Il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement de mandater François Lehouillier de la firme Ecce Terra pour préparer le plan de lotissement des terrains vendus du prolongement de la rue Industrielle.

94-04-2021

EXIGENCES DU RAPPORT DE L'HYDROGÉOLOGUE CONCERNANT LE PROLONGEMENT DE LA RUE INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marguerite a reçu un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le prolongement de la rue Industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le certificat d'autorisation a été délivré selon certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE ces conditions font référence au respect des exigences à respecter du dernier rapport de l'hydrogéologue M. Renald Mc Cormack;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport mentionne que la Municipalité de Sainte-Marguerite devra procéder à la vérification de l'étanchéité des réseaux d'égout sanitaire à la fréquence d'une fois par trois ans;

CONSIDÉRANT QUE l'hydrogéologue est prêt à enlever cette recommandation de son rapport d'expertise;

CONSIDÉRANT que toute modification au rapport de l'hydrogéologue doit être communiquée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, car il s'agit de modification aux termes qui ont mené à la délivrance du certificat d'autorisation du prolongement de la rue Industrielle;

CONSIDÉRANT que toute nouvelle analyse du dossier entraînera des délais supplémentaires et qu'il est prévu que les travaux débutent d'ici deux semaines;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se conformer aux exigences du dernier rapport de l'hydrogéologue;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'ajouter un règlement municipal prévoyant l'obligation de la vérification de l'étanchéité du réseau sanitaire;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marguerite a déjà plusieurs terrains de réservés et que des promesses d'achat doivent être signées;

CONSIDÉRANT QUE les promesses d'achat devront faire mention de cette nouvelle réglementation;

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement de reporter les signatures des promesses d'achat tant et aussi longtemps que la municipalité n'a pas statué sur sa nouvelle réglementation.

95-04-2021

RÉSERVATION D'UN TERRAIN DANS LE PROLONGEMENT DE LA RUE INDUSTRIELLE À M. NATHANIËL NICOL

Il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement :

Que le conseil municipal réserve à M. Nathaniël Nicol un terrain d'une superficie approximative de 28 000 pieds carrés

Que le terrain désiré par M. Nicol est le deuxième terrain à droite du puits P-2012-3;

Que soient autorisés le maire et la directrice générale à signer une promesse d'achat.

Qu'un dépôt de 20 % du coût approximatif du terrain soit reçu à la signature de la promesse d'achat et que la somme sera déduite sur le prix de vente du terrain.

96-04-2021

DÉPÔT DU SECOND PROJET 2021-481 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite a adopté le Règlement de lotissement 2008-373 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite optimiser l'occupation du territoire dans certaines zones de son périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 74-03-2021 concernant l'adoption du 1er projet de règlement 481-2021 modifiant le Règlement de lotissement afin de modifier des dispositions relatives à la superficie et aux dimensions des emplacements a été adoptée;

CONSIDÉRANT QUE la période de consultation écrite s'est déroulée du 11 mars au 12 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu à l'unanimité que soit adopté le second projet de règlement numéro 481-2021 modifiant le règlement de lotissement 2008-373 afin d'y modifier certaines dispositions relatives à la superficie et aux dimensions des emplacements.

ADMINISTRATION

97-04-2021

OPPOSITION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une opposition municipale auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux concernant la demande de permis d'alcool d'Immeubles Carbonneau Inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'avocate de la Régie des alcools, des courses et des jeux a informé la municipalité qu'une audience aurait lieu au cours des prochaines semaines;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'avocate de la Régie des alcools, des courses et des jeux a informé la municipalité qu'il serait préférable qu'un représentant municipal participe à l'audience;

CONSIDÉRANT QUE l'avocate de la Régie des alcools, des courses et des jeux a informé la municipalité qu'il est possible de se faire représenter par un avocat ou non;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne désire pas avoir recours aux services d'un avocat pour défendre les intérêts de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement de mandater M. Claude Perreault, maire pour représenter la municipalité lors de l'audience de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

TRANSPORT ROUTIER-VOIRIE

98-04-2021

ANNULATION DU CONTRAT DU BASSIN DE RÉTENTION

CONSIDÉRANT QUE les travaux étaient initialement prévus en mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE trois ans se sont écoulés depuis l'octroi initial du contrat de construction du bassin de rétention;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la municipalité ont évolué depuis l'octroi initial du contrat;

CONSIDÉRANT QUE la capacité de la municipalité à fournir l'eau s'est considérablement améliorée depuis l'octroi du contrat;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge qu'il n'est plus nécessaire de faire une borne sèche à même le bassin d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE la nature des travaux est modifiée en retirant la borne sèche et en modifiant le calendrier de réalisation;

CONSIDÉRANT QUE la caution a déjà été remboursée à l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement d'abroger la résolution 113-05-2018 et ainsi annuler l'octroi du contrat à Conrad Giroux Inc.

99-04-2021

APPEL D'OFFRE POUR LE BASSIN DE RÉTENTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a abrogé la résolution 113-05-2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est engagée auprès du ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques à réaliser la construction d'un bassin de rétention en 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter son règlement sur la gestion contractuelle quant à l'octroi de contrats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement de lancer un appel d'offres public concernant la construction d'un bassin de rétention et que les travaux pourront être réalisés jusqu'à l'automne 2021.

100-04-2021

MANDAT À WSP POUR LA MODIFICATION DE PLANS ET DEVIS CONCERNANT LE BASSIN DE RÉTENTION

CONSIDÉRANT QUE c'est la firme d'ingénieurs WSP qui a préparé les plans et devis initiaux pour le bassin de rétention;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis doivent être modifiés afin d'enlever la borne sèche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement d'accepter la soumission de WSP au coût de 2 880 \$ pour corriger les plans et devis du bassin de rétention afin qu'ils reflètent les nouvelles demandes de la municipalité.

101-04-2021

RENOUVELLEMENT DU MANDAT À LA FIRME ENGLOBE CORP POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE INDUSTRIELLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marguerite a procédé à des demandes de prix à différents soumissionnaires en 2020;

CONSIDÉRANT QUE les travaux du prolongement de la rue Industrielle ne se sont pas faits en 2020 compte tenu du délai à obtenir les autorisations nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE le contrat concernant le contrôle qualitatif du prolongement de la rue Industrielle avait été octroyé à Englobe Corp. par la résolution 96-06-2020;

CONSIDÉRANT QU'il ne s'agissait pas d'un appel d'offres sur invitation, mais plutôt d'une demande de prix et que le contrat avait été fixé de gré à gré;

CONSIDÉRANT QU'Englobe Corp demande la majoration de l'article 1.2b (temps au chantier) de 4,00\$ de l'heure, pour un prix unitaire de 64,00\$;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'ajustement est justifiable et acceptable considérant le délai entre la soumission du laboratoire et le début réel des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement d'accepter la hausse tarifaire d'Englobe Corp.

102-04-2021

ENTRÉE EAU POUR LES 4 MAISONS DE VILLE EN RANGÉE SITUÉE SUR LA RUE SAINT-JACQUES

CONSIDÉRANT QUE les installations actuelles sont insuffisantes pour répondre aux nouveaux besoins en eau potable;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'installer des tuyaux d'un pouce et demi au lieu de tuyaux $\frac{3}{4}$;

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement de faire une demande de soumission auprès de 2 fournisseurs pour le branchement au réseau d'aqueduc et égouts des 4 maisons de ville en rangée située sur la rue Saint-Jacques.

103-04-2021

ENTRÉES EAU RUE INDUSTRIELLE

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que les entrées d'eau du prolongement de la rue Industrielle soient de 2 pouces au lieu de 6 pouces qui avait été prévu au devis sauf pour le terrain vendu à Agri-Lim.

104-04-2021

OUVERTURE DE SOUMISSION-ABAT-POUSSIÈRE

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement d'abroger la résolution 55-03-2021 étant donné que le contrat pour l'abat-poussière avait été octroyé pour 2020 et 2021 selon la résolution 82-05-2020. Il n'y a donc pas lieu de faire des demandes de prix pour l'abat-poussière en 2021.



105-04-2021
ou annotation

OUVERTURE DE SOUMISSION – BALAYAGE DES RUES

Sur la proposition de Robert Normand et résolu à l'unanimité que la soumission de Les Entreprises Lévisiennes pour le service de balayage des rues, des stationnements de l'église, de l'édifice municipal ainsi que des stationnements du garage municipal et de la caserne est acceptée au coût de 1 795 \$ avant taxes.

106-04-2021

OUVERTURE DE SOUMISSION – MATÉRIAUX GRANULAIRES

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que la soumission reçue pour l'achat de matériaux granulaires, celle de Conrad Giroux inc. soit acceptée au prix de 13.75 \$ la tonne métrique avant taxes. Que dans ce prix, la redevance municipale et le transport sont inclus.

107-04-2021

OUVERTURE DE SOUMISSION – MACHINERIES LOURDES

Il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de Conrad Giroux inc pour la location de la pelle avec godet 66 po au coût de 109\$ /heure et du camion 10 roues au coût de 90\$/heure pour les travaux prévus durant la saison 2021.

108-04-2021

OUVERTURE DE SOUMISSION – DÉBROUSSAILLAGE

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que la soumission d'Adam Vachon soit acceptée au coût de 7 050 \$ avant taxes pour les travaux de débroussaillage des abords de routes et des fossés de notre territoire sur une distance d'environ 36,16 kilomètres. Aussi sont inclus les travaux de bord des routes numérotées 216-275 pour une distance de 17.47 km.

HYGIÈNE DU MILIEU

109-04-2021

EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre des déclarations de prélèvements des eaux annuellement au ministère de l'Environnement;

CONSIDÉRANT QU'UN problème au niveau de la lecture des données du puits Bégin 1 a été détecté lors de la préparation de la déclaration des prélèvements d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le problème doit être réglé rapidement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement de mandater la firme JRT Inc. afin qu'ils fassent les vérifications nécessaires pour corriger la situation.

110-04-2021

INSTALLATION D'UNE POMPE TEMPORAIRE

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement d'accepter la soumission d'Hydro Gestion Inc. au coût de 850,00\$ plus taxes pour l'installation d'une pompe de puits temporaire afin de rendre possible la réalisation des tests d'eau demandés par l'hydrogéologue concernant le prolongement de la rue Industrielle.

111-04-2021

NETTOYAGE PUIITS

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement de mandater Akifer pour procéder au nettoyage du puits Bégin-2 au coût de 9 890.80\$ plus taxes et que les sommes soient prises à même la TECQ 2019-2023.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

112-04-2021

N° de résolution
ou annotation

NETTOYAGE DU RÉSEAU AQUEDUC

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement de prévoir le nettoyage du réseau d'aqueduc du 18 avril au 24 avril 2021.

113-04-2021

RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX DE L'USINE ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués par Cité Construction TM Inc. sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE la retenue définitive des travaux n'a pas encore été libérée compte tenu des correctifs qui ne sont pas faits;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur accepte d'octroyer un crédit totalisant 21 200\$ à titre de compensation pour les travaux non corrigés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement d'accepter la réception définitive des travaux et ainsi libérer la retenue contractuelle et que la directrice générale soit autorisée à signer le certificat de réception finale.

LOISIRS ET CULTURE

114 -04-2021

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION POUR LE CHALET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation doivent être faits au chalet des loisirs afin d'aménager un espace pour y installer un four à pizza;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont estimés à 20 000\$ et qu'ils sont à la charge de la Commission des Loisirs de Sainte-Marguerite;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment appartient à la Municipalité de Sainte-Marguerite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement de demander un permis de rénovation pour les travaux qui seront réalisés par la Commission des loisirs de Sainte-Marguerite au chalet des loisirs.

115-04-2021

EMBAUCHE DE MÉLISSA CHABOT À TITRE DE COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR

Il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement de recommander à la Commission des loisirs de procéder à l'embauche de Mme Mélissa Chabot à titre de coordonnatrice du camp de jour 2021.

116-04-2021

EMBAUCHE DES AIDES-ANIMATRICES DU CAMP DE JOUR

Il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement de recommander à la Commission des loisirs de procéder à l'embauche de Malaury Boutin et Élorie Lagueux à titre d'aide-animatrices du camp de jour 2021.

117-04-2021

EMBAUCHE DE L'ACCOMPAGNATRICE DU CAMP DE JOUR

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement de recommander à la Commission des loisirs de procéder à l'embauche d'Émie Mercier à titre d'accompagnatrice du camp de jour 2021.

118-04-2021

EMBAUCHE DES ANIMATEURS DU CAMP DE JOUR

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement de recommander à la Commission des loisirs de procéder à l'embauche d'Alexis Béland et d'Alexanne Normand à titre d'animateur et animatrice du camp de jour 2021.



119-04-2021
N° de résolution
ou annotation

EMBAUCHE D'UN COORDONNATEUR EN LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en loisirs quittera en congé de maternité pour une période approximative d'un an à partir du 21 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues de sélection se sont tenues à la suite des candidatures reçues;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a émis sa recommandation quant au choix du candidat à embaucher;

Il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement d'embaucher M. Frédéric Desrosiers au poste temporaire de coordonnateur en loisirs durant le congé de maternité de Mme Mylène Sylvain et que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer son contrat de travail.

120-04-2021

MAINTIEN DE LA FERMETURE DE LA SALLE DES MÉTIERS À TISSER

CONSIDÉRANT QUE les fermières ont demandé à la municipalité de se rendre à la salle des métiers à tisser à l'édifice de la salle municipale afin d'y tisser;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marguerite est présentement en zone où les mesures spéciales d'urgence sont en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les loisirs intérieurs sont interdits selon les mesures spéciales mises en place dans cette zone;

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement de ne pas autoriser les membres du cercle des fermières à se rendre à la salle des métiers à tisser considérant les mesures spéciales d'urgence qui sont en vigueur.

DÉMOLITION FEST

Le comité a pris la décision d'annuler l'activité pour 2021.

DIVERS

Période de questions

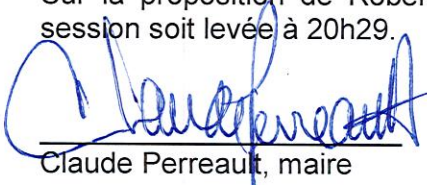
La séance étant à huis clos, aucune question

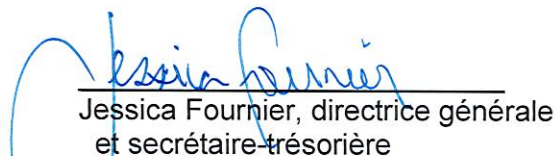
Je, soussignée, **Jessica Fournier**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

121-04-2021

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Robert Normand, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h29.


Claude Perreault, maire


Jessica Fournier, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.